

SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de BLANGY SUR BRESLE
Commune de GUERVILLE – 76340
7, rue des alliés
☎ 02.32.97.04.11 ☎ 02.32.97.18.96
mairie.de.guerville.76@wanadoo.fr

N° 13/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/07/2019
DATE D’AFFICHAGE : 02/07/2019
NOMBRE DE CONSEILLERS : * en exercice : 09
* présents : 08
* votants : 07

L’an deux mille dix neuf, le neuf juillet à vingt-heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Etienne LANNEL, Maire

Etaient présents : M/MMES BASTIDE - BERTHE - CANAPE – COBERT - DECAYEUX - JOLY – KRZYWORZEKA et LANNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Mr BARRE

Mme KRZYWORZEKA a été élue secrétaire.

M. Joly propriétaire de parcelle concernée n'a pas participé au vote

OBJET :

Second projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la Commune

Le conseil municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet éolien.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement au débats et au vote relatif au projet éolien.

Les conditions de quorum demeurant réunis, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes :

La société Energieteam envisage le développement d'un parc éolien sur la commune de Guerville.

Ce projet est annexé aux présentes.

Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet, a été adressée aux membres du Conseil Municipal, comme pièce jointe à la convocation à la présente séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

- donne son accord à Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Pour copie certifiée conforme au registre
Fait à Guerville, le 19 juillet 2019.
Le Maire
E. LANNEL

